



CSA

COMPRENDRE
POUR MEUX DÉCIDER



Rythmes éducatifs

radiographie d'une réforme
une enquête CSA pour Sodexo et l'Andev

Novembre 2014

ASSOCIATION
NATIONALE DES
DIRECTEURS DE

ANDEV
L'ÉDUCATION DES VILLES

sodexo
SERVICES DE QUALITÉ DE VIE



Sommaire



Edito	4
Fiche technique	6
La rentrée 2014 et la réforme des rythmes	7
1 Une rentrée intéressante mais compliquée	7
2 Répondre à la loi, mais aussi créer les conditions de la réussite	9
3 Partenariat et concertation avant tout	10
4 Les nouvelles activités périscolaires	12
5 Le Projet Educatif du Territoire	12
La réforme au quotidien	14
1 Le choix de réduire la journée de 45 minutes	14
2 Une neuvième demi-journée mise en place le mercredi	15
3 Des NAP principalement gratuites	15
4 Ecoles maternelles : un alignement sur les écoles élémentaires	17
5 Ecoles privées : une position attentiste	18
Réorganisation et importants besoins de financement	19
1 Créer des emplois et amoindrir la précarité	19
2 Le coût de la réforme	21
3 Un impact positif sur la fréquentation des activités périscolaires	22
4 Bilan : des difficultés, mais aussi des points de satisfaction	22



Edito

De la refondation de l'école à la refondation des temps éducatifs : s'en emparer pour ne pas subir !

Congrès des 3, 4 et 5 décembre 2014 à Reims

L'ANDEV réalise chaque année une enquête nationale auprès des professionnels de l'éducation dans les collectivités locales. Construite cette année **avec l'institut CSA**, en collaboration avec notre comité scientifique dans le cadre d'un **partenariat avec la société Sodexo**, elle permet d'alimenter les rencontres qui ont lieu avec l'Etat, (Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports) mais aussi avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, associations d'élus, parlementaires, réseaux associatifs...

L'enquête 2014 s'est intéressée à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui concerne aujourd'hui l'ensemble des communes de France. Véritable enjeu de société pour l'avenir des enfants et des jeunes, elle a

fixé des ambitions fortes qu'il convenait de mesurer ou tout au moins de qualifier.

Les premières leçons tirées pour les collectivités qui avaient décidé d'appliquer les nouveaux aménagements du temps en 2013, ont d'ailleurs bien montré la complexité et l'ampleur de la réforme, tant au niveau de son application sur le terrain, que des évolutions nécessaires qu'elle impliquait.

Cette enquête comportait plus de 40 questions autour de 3 thèmes :

- ▶ la perception par les responsables de l'éducation de cette nouvelle réforme.
- ▶ la mise en œuvre de la réforme au quotidien.
- ▶ l'organisation et les financements.

La synthèse de l'étude a fait ressortir plusieurs éléments qui sont venus conforter les différents témoignages que l'ANDEV avait recueillis en septembre 2014.

- ▶ Une rentrée évoquée comme compliquée, même quelque fois tendue qui s'est ensuite adoucie,
- ▶ Une communication avec les parents considérée comme primordiale ; la réforme des rythmes a créé un dialogue massif qui n'existait pas avant.
- ▶ Une référence au PEDT légitimant la concertation avec l'ensemble des acteurs : parents, enseignants, services municipaux, associations. Là encore la réforme des rythmes a suscité un intérêt massif qui doit être préservé, voire amplifié en vue de la refondation de l'école, de la réussite pour tous.
- ▶ Des ressources humaines qui constituent une autre clé de la réussite, même si des difficultés de recrutement persistent
- ▶ Une notion d'équipe périscolaire devenant progressivement une réalité, avec notamment la fonction de responsable local (coordonnateur municipal) émergente. A noter les efforts de « dé-précarisation » dans certaines collectivités et la pérennisation d'emplois de titulaires. Enfin, de nouvelles synergies se mettent en place avec des professionnels d'autres directions : culture, bibliothèque, musique, sport, etc. Une organisation des temps qui doit se roder.
- ▶ Des enjeux financiers complètement présents : les synergies avec d'autres

services, la réorientation de moyens scolaires sur le périscolaire, la recherche de modération des coûts pour tenir compte d'un désengagement potentiel futur de l'Etat sont souvent évoquées.

L'analyse de cette enquête sera présentée en ouverture de notre congrès 2014. Gageons qu'elle suscitera à nouveau des réactions et que l'expérience de chacun nourrira et enrichira encore nos réflexions.

Le bureau de l'association s'associe à moi pour remercier nos interlocuteurs de l'Institut d'Etudes et de Conseils CSA, Julie GAILLOT, Directrice de clientèle, Christophe PIAR, Tiefaine CONCAS, chargés d'études et la société Sodexo, en la personne de Madame APRILE, Directrice des Grands Projets, associée à Caroline ELISSECHE, Directrice stratégie et projets, qui nous a de nouveau renouvelé sa confiance, en mettant à la disposition de notre association moyens humains, techniques et financiers. Je salue aussi le travail d'Ornella DEL GIUDICE, sans qui le congrès 2014 n'aurait pas eu lieu, ainsi que celui d'Alain Bocquet, de Marie-José TORRERO et de Laure-Hélène BARSACQ qui ont aidé au travail d'analyse de l'enquête.

Fiche Technique

Consultation auprès des adhérents de l'ANDEV réalisée
par internet du 20 octobre au 3 novembre 2014.

705 personnes interrogées / 210 questionnaires complétés (soit 29% de taux de retour). Un taux de participation élevé (par rapport à ceux que l'institut CSA

a l'habitude d'observer pour ce type de consultation) qui témoigne d'un intérêt certain pour cette enquête et son sujet.

Rappel des taux de participation des dernières enquêtes :

Années et thèmes	Nombre de personnes interrogées	Nombre de répondants	Taux de retour	Date de lancement	Date de fin
2014 Rythmes éducatif	705	210	29%	20 octobre	3 novembre
2013 Eduquer et refonder l'école	879	151	17%	27 juin	9 septembre
2012 Continuité éducative	483	184	38%	9 juillet	17 septembre
2011 Réussite éducative	421	124	29%	24 juin	29 août
2010 Europe	425	86	20%	1er juin	19 juillet
2008 TICE	337	117	35%	19 juin	21 juillet
2007 Développement durable	663	145	22%	26 juin	4 septembre
2006 problématiques urbaines	602	125	21%	26 juin	13 juillet
2005 Culture 2004 Intégration	538	112	21%	15 juin	4 juillet
2004 Intégration	527	127	24%	15 octobre	28 octobre

▶ Alors que la réforme des rythmes scolaires a été généralisée dans toutes les écoles à la dernière rentrée scolaire, l'ANDEV et son partenaire Sodexo ont souhaité interroger les adhé-

rents du réseau afin de mieux comprendre comment cette rentrée 2014 a été vécue dans les collectivités par ceux qui ont mis en place cette réforme.

La Rentrée 2014 et la réforme des rythmes

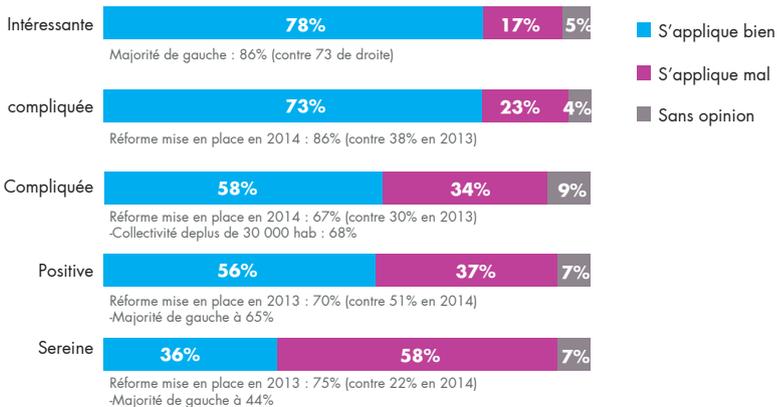
1 Retour sur l'état d'esprit des adhérents : une rentrée intéressante mais compliquée

La rentrée 2014 suscite des perceptions variées et parfois ambivalentes chez les adhérents de L'ANDEV. **Ainsi, si plus des trois-quarts estiment que cette rentrée a été « intéressante » (78% jugent que le mot « s'applique bien » à la rentrée), ils sont presque autant à considérer qu'elle fut « compliquée » (73%).**

Par ailleurs, plus d'un répondant sur deux parle d'une rentrée à la fois « tendue » (58%) et positive (56%). Enfin, signe que l'application de la réforme des rythmes éducatifs ne s'est pas faite sans difficultés, seul un tiers la juge « sereine » 36% « s'applique bien » contre 58% « s'applique mal ».

Pour les collectivités qui ont anticipé la mise en place de la réforme, le travail effectué en 2013 semble avoir largement facilité la rentrée 2014. En effet, les adhérents de ces collectivités qui ont mis en place la réforme l'an dernier font part de perceptions nettement plus positives : 75% estiment que cette rentrée 2014 a été « sereine » [contre 22% seulement pour les collectivités qui ont mis en place la réforme en 2014] et seulement 38% « compliquée » (contre 86% pour ceux qui ont mis en place la réforme en 2014). Enfin, au niveau politique, cette rentrée 2014 a été mieux perçue par les répondants des collectivités de gauche y voyant un événement intéressant (86% contre 73% à droite), positif (65%) et qui s'est déroulé de manière sereine (44%).





Interrogés sur les éléments qui ont facilité cette rentrée, les adhérents de l'ANDEV ont avant tout bénéficié d'un engagement total des principaux acteurs de cette nouvelle organisation. Les animateurs semblent avoir joué un rôle déterminant de par leur investissement (55%) mais également leur compétence (35%). Parallèlement, pour mettre en place cette organisation, les adhérents de l'ANDEV ont également pu s'appuyer sur des structures éducatives préexistantes (43%) et la volonté politique de leurs élus (40%). Les répondants évoquent ensuite la coopération de l'équipe éducative, la bonne entente avec les directeurs d'école (27% chacun) et l'existence de locaux spécifiques évitant l'utilisation des salles de classes (20%). Les bonnes

relations avec les enseignants et la qualité des associations sont enfin moins fréquemment citées (respectivement 14 et 12%). Parallèlement, les collectivités ont également mis en place un système d'information pour les parents. Dans cette optique, elles ont misé sur une communication « multicanal » permettant d'exposer autant que possible les parents aux informations sur leurs enfants. En termes de supports, ce sont les sites internet des collectivités qui ont le plus souvent été exploités (85%) devant les magazines institutionnels (77%), les brochures (75%) et l'affichage dans les écoles (65%). Enfin, une minorité de répondants ont eu recours au courrier (13%) et aux réunions publiques (5%).



Certaines collectivités ont également choisi de repousser l'application de la réforme en raison des échéances électorales de 2014. Les élections municipales ont d'ailleurs occasionné des changements au sein de certaines collectivités : 22% ont connu un changement de majorité et 41% un changement d'élu sans changement de majorité. Notons que 41% des Directeurs concernés déclarent que ce changement de majorité a eu un impact sur la mise en œuvre du projet de réforme et que pour deux tiers d'entre eux il s'agit d'un impact négatif.

3 La méthode : partenariat et concertation avant tout

Si la concertation se poursuit encore aujourd'hui pour 90% des adhérents (dont 69% par comités de pilotage), c'est qu'elle est à la fois la condition et le déterminant essentiel d'une mise en œuvre réussie de la réforme des rythmes éducatifs. La quasi-totalité des adhérents déclare avoir mis en place des instances de concertation avant l'application de la réforme avec **les directeurs d'école (94%), premiers représentants des enseignants, et les parents (90%). Huit sur dix ont SODEXO / ANDEV NOTE DE SYNTHÈSE Novembre 2014 6 également associé le personnel municipal (82%) et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (81%) à cette démarche. Enfin, les enseignants et les autres cadres chargés de l'enfance (68%**

chacun) ont moins été directement concernés.

Pour ce qui concerne la mise en place de la réforme, les instances de concertation ont avant tout été organisées au niveau technique (80%) mais la moitié des répondants en ont également menées au niveau politique (56%).

Ces instances de concertation, organisées au niveau de la collectivité ou de chaque école, prennent le plus souvent la forme de «comités de pilotage avec les élus, l'IEN et les techniciens municipaux» ou de «comités de suivi intégrant les enseignants et les parents d'élèves».

Pour certains, ces comités de pilotage ont évolué afin de piloter et évaluer le projet éducatif de la collectivité («un comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires devenu ensuite un comité de suivi et d'évaluation du PEDT »).

Par ailleurs, d'autres adhérents déclarent avoir eu recours à des groupes d'experts (« un groupe d'experts impliqués dans les différents Pôles de la ville [culture, sport, associations, petite enfance, environnement, santé, prévention...] pour aider les services de la ville dans l'application de la réforme »).

Enfin, quelques Directeurs évoquent la mise en place de « réunions de travail, d'information à plusieurs reprises avec le personnel, les parents et les enseignants ».



La grande majorité des nouvelles instances de concertation mises en place porte avant tout sur **l'évaluation du dispositif des nouveaux rythmes éducatifs (85%)**. Près des deux tiers des adhérents ont également sollicité ce moyen pour définir l'organisation du temps des enfants (62%). Par ailleurs, une minorité a emprunté la voie de la concertation pour définir les contenus des activités (45%), écrire le projet éducatif de territoire (40%) ou définir l'organisation et les moyens (5%).

Quel que soit l'objet de ces instances de concertation, tous les acteurs de la réforme ont été, à différents niveaux, associés à la réflexion. Les enfants ont même parfois participé à ce travail lorsqu'il s'agissait de définir l'organisation de leur temps, le contenu des activités ou l'écriture du PEDT.

Pour l'évaluation du dispositif des nouveaux rythmes éducatifs, les réunions de concertation ont avant tout concerné le personnel municipal (88%), les parents et les enseignants (83%

chacun) devant les IEN (77%) et les associations (63%). Les instances de

concertation visant à définir l'organisation du temps des enfants ont pour leur part davantage mobilisé les enseignants (88%) et les parents (84%) avant d'impliquer les IEN (82%) et le personnel municipal (81%).

Par ailleurs, **le travail de concertation sur les contenus des activités** a surtout été réalisé avec le personnel municipal (84%) avant d'y associer les associations (65%), les enseignants (55%), les parents (40%), les IEN (36%) et les enfants (28%). Enfin, lorsqu'une démarche de concertation a été initiée sur l'écriture du projet éducatif de territoire, celle-ci a essentiellement concerné le personnel municipal (81%), les IEN (75%), les enseignants (72%) et les parents (70%).

Outre ces instances formelles, cette concertation a aussi pris la forme d'un travail collaboratif. Six adhérents de l'ANDEV sur dix (59%) ont ainsi mis en place un tel travail sur les temps de transition. Un partage qui a le plus fréquemment réuni le personnel municipal (94%) et les enseignants (85%) mais également les IEN (44%), les associations (32%) et les parents (31%). Notons toutefois que dans la majeure partie des cas (56%), cette collaboration n'a pas donné lieu à la formalisation d'un document écrit.

Si les associations n'ont pas été systématiquement associées aux instances de concertation, leur rôle dans cette

nouvelle organisation s'est considérablement accru. Six répondants sur dix (59%) déclarent d'ailleurs avoir fait appel à de nouvelles associations dans la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs. Parmi ces derniers, seuls 26% ont formalisé un marché ou un appel d'offres pour ces nouveaux prestataires. Notons enfin que 16% des Directeurs interrogés déclarent que leur collectivité a réalisé un travail spécifique auprès des parents les plus éloignés de l'école.

4 Les nouvelles activités périscolaires

Interrogés sur le nom donné aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), les adhérents de l'ANDEV évoquent des noms simples et souvent pragmatiques. La grande majorité des collectivités semblent donc s'être avant tout tournées vers des termes pratiques comme « TAP », « activités périscolaires » ou « NAP ». On retrouve aussi fréquemment les mots « ateliers », « découverte », « accueil » ou encore « loisirs ».



A propos des activités proposées dans le cadre de ces NAP, six adhérents sur dix (60%) déclarent qu'elles s'inscrivent au moins en partie dans la continuité des projets d'école (72% dans les collectivités de gauche et 69% dans celles de plus de 30 000 habitants). A l'inverse, une part non négligeable (37%) ne partage pas cet avis (45% dans les collectivités de droite et 46% dans celles entre 10 000 et 30 000 habitants).

La question du financement des NAP reste au cœur des problématiques des collectivités. Ainsi, afin de financer la réforme et la mise en place de ces activités, certains adhérents de l'ANDEV (24%) ont dû supprimer des activités préexistantes (le plus souvent artistiques, musicales ou sportives) financées par la ville et organisées sur le temps scolaire des enfants.

5 Le projet éducatif de territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, deux tiers des adhérents (68%) déclarent avoir formalisé un projet éducatif de territoire (PEDT), dont 66% un projet global et 2% un projet décliné par école. A l'opposé, moins d'un tiers des répondants n'a pas formalisé de PEDT. Il est intéressant de noter que ce sont parmi les collectivités de gauche (79%) et celles qui ont anticipé l'application de la réforme (81%) que la formalisation

d'un PEDT est la plus fréquente. Avant la mise en place de la réforme, près de la moitié (48%) des adhérents de l'ANDEV disposait déjà d'un projet éducatif, qu'il s'agisse d'un Projet Educatif Local (PEL) ou d'un Projet Educatif Global (PEG). Dans la majorité des cas (54%), ces répondants ont directement intégré le PEDT au projet éducatif préexistant.

Parmi ces adhérents qui ont formalisé un PEDT, plus de quatre personnes sur dix (46%) déclarent que leur collectivité a mis en place des instances de concertation pour l'écriture du projet. Parallèlement, la moitié (50%) a organisé des réunions dans les écoles, dont 39% dans toutes les écoles. L'organisation de telles réunions a été plus fréquente parmi les collectivités de moins de 10 000 habitants (64%).

Les directeurs d'écoles (99%), généralement représentants du corps enseignant, le coordinateur périscolaire (90%) et les responsables de l'éducation de chaque ville (89%) ont été les premiers acteurs associés à ces réunions devant les enseignants (77%), les animateurs (65%), l'IEN (63%) et les Atsems (59%). Des réunions dont l'utilité semble réelle puisque la majorité des répondants (51%) déclarent qu'elles ont donné lieu à un travail de concertation, 38% de la co-construction et seulement 11% de l'information. Au final, la collaboration des différents acteurs au cours des réunions est jugée bonne par la

quasi-totalité (89%) des adhérents qui en ont organisées.

En revanche, seule une minorité d'adhérents de l'ANDEV déclare avoir mis en place un travail partagé avec l'Éducation Nationale ayant permis d'aboutir à la formalisation d'un document, que ce soit sur le parcours éducatif de l'enfant (20% contre 73% « non ») ou sur le socle commun dans le cadre du PEDT (19% contre 77%).

Pour conclure, outre la formalisation d'un cadre, l'élaboration du PEDT semble avoir favorisé le dialogue entre les différents acteurs de la réforme sur certains enjeux importants. Sept répondants sur dix (70%) considèrent que ce projet a permis de mettre en place une politique éducative municipale, dont 18% « oui, tout à fait ». Aussi, deux tiers (66%) estiment que cela a donné l'occasion de travailler sur la notion de parcours éducatif dans tous ses aspects (culturel, sportif et civique).

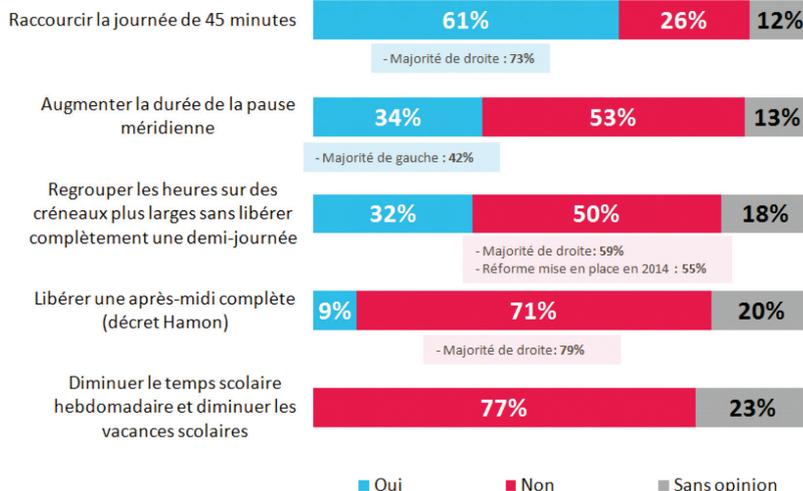
Concrètement, la réforme au quotidien



1 Le choix d'une réduction de 45 minutes de la journée

Concernant les aménagements mis en place dans le cadre de ces grilles hebdomadaires, **61% des municipalités ont raccourci la journée de 45 minutes (73% des municipalités de droite)**. Un tiers des municipalités (34%) ont augmenté la durée de la pause méridienne (42% des municipalités de gauche).

Un tiers également (32%) ont regroupé les heures sur des créneaux plus larges sans libérer complètement une demi-journée. Enfin, 9% ont libéré une après-midi complète (le plus souvent le vendredi), et aucune n'a diminué simultanément le temps scolaire hebdomadaire et les vacances scolaires.



Selon les collectivités, ces différents aménagements ont d'abord été effectués afin de « bénéficier de créneaux horaires plus larges pour garantir la qualité des activités éducatives » (58%) et afin de « raccourcir la journée et permettre aux enfants de se détendre » (54%). Parmi les objectifs de ces aménagements, viennent ensuite la volonté de « ne pas bousculer l'organisation familiale » (44%) et la nécessité de « répondre à des problématiques de ressources humaines », concernant en particulier le recrutement des animateurs (39%). Enfin, une minorité évoque la volonté d'appliquer des recommandations de l'Éducation Nationale (8%) ou de respecter des contraintes budgétaires (2%).

2 Une neuvième demi-journée mise en place le mercredi

Dans la quasi-totalité des collectivités dont les Directeurs de l'éducation ont été interrogés, c'est **le mercredi que la neuvième demi-journée a été mise en place (94%, contre seulement 4% pour le samedi)**. Dans la majorité des collectivités, des navettes ont été mises en place pour assurer le lien école – restauration scolaire – centre de loisirs (70%) et un temps de garderie après le temps de classe a été instauré (66% d'entre elles). Une sur cinq (20%) a prévu une restauration le mercredi midi hors centre de loisirs du mercredi, ce qui peut paraître peu au

regard de la forte demande en ce sens de la part des parents, mais n'est toutefois pas négligeable eu égard au coût particulièrement important d'une telle instauration pour les collectivités.

Quoi qu'il en soit, l'une des solutions les plus simples pour les parents éprouvant des difficultés pour la garde de leurs enfants après les matinées de classe du mercredi est de les inscrire dans les centres de loisirs. **40% des collectivités ont ainsi constaté en 2014 une hausse des effectifs dans les centres de loisirs du mercredi** (cette augmentation étant évaluée en moyenne à 23.4%), contre 15% qui ont observé une baisse (évaluée en moyenne à 23.2%) et 40% une stabilité. L'instauration de la réforme semble ainsi avoir eu pour conséquence un accroissement de la fréquentation des centres de loisirs.

3 Des NAP principalement gratuites

S'agissant des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) mises en place dans le cadre de la réforme, **elles sont gratuites dans 71% des collectivités dont les Directeurs ont été interrogés, et payantes dans 23% d'entre elles**. Notons que ces activités sont plus souvent gratuites dans les collectivités de gauche (83%) que dans celles de droite (60%).





Enfin, ce sont en moyenne 62% des enfants inscrits dans les écoles publiques en maternelle et 67% en élémentaire qui sont accueillis dans ces nouveaux temps. Cette légère différence s'explique probablement en grande partie par le fait qu'une garderie est plus souvent présente dans les écoles élémentaires que maternelles. Remarquons en outre que la proportion d'enfants accueillis dans ces nouveaux temps diminue avec la taille de la collectivité : de 71% dans celles de 2 000 à 10 000 habitants à 58% dans celles de plus de 30 000 habitants pour les maternelles ; et de 74% dans celles de 2 000 à 10 000 habitants à 63% dans celles de plus de 30 000 habitants pour les écoles élémentaires.

Avant la mise en place de la réforme, la quasi-totalité des collectivités (96%) disposait déjà d'espaces dédiés aux activités péri et extrascolaires. Plus de la moitié (54%) estime que ces espaces étaient en nombre suffisant (72% dans les collectivités comptant entre 2 000 et 10 000 habitants), **contre 42% qui jugent qu'ils étaient en nombre insuffisant** (50% dans les collectivités de plus de 30 000 habitants).

Depuis la mise en place de la réforme, 63% des communes utilisent les salles de classe pour accueillir les enfants durant les activités péri et extrascolaires liées à la réforme des rythmes

(68% dans les collectivités de plus de 30 000 habitants), **contre 36% qui ne les utilisent pas.** Et dans les collectivités où des salles de classe sont utilisées pour organiser ces activités, **39% des collectivités ont formalisé une charte** (51% dans les collectivités de plus de 30 000 habitants) **et seulement 13% ont utilisé une charte départementale de l'Education Nationale.**

Quoi qu'il en soit, l'utilisation de ces salles de classe n'est pas toujours des plus simples. **Près des trois-quarts des communes (74%) ont en effet rencontré des difficultés au niveau de la négociation des salles** (85% dans les collectivités de plus de 30 000 habitants) **et 63% des difficultés pratiques sur l'utilisation des salles** (74% dans les collectivités de plus de 30 000 habitants). A cet égard, il n'est pas étonnant que ce soit dans les communes les plus grandes que les difficultés posées par l'utilisation des salles de classe soient les plus importantes, car c'est précisément dans ces collectivités que la place manque le plus dans les écoles.

Face à ces difficultés rencontrées pour l'organisation des activités péri et extrascolaires dans les salles de classe, **la quasi-totalité des communes (96%) bénéficient certes d'autres espaces au sein des écoles, et 83% en bénéficient en dehors des écoles** (90% dans les collectivités comptant de 2 000 à 10

000 habitants). Il n'en reste pas moins qu'**une proportion importante des communes (42%) a dû renoncer à certaines activités car ils ne disposaient pas des locaux nécessaires.** Cette proportion atteint même 53% dans les collectivités comptant entre 10 000 et 30 000 habitants.

4 Ecoles maternelles : un alignement sur les écoles élémentaires

L'un des enjeux de la réforme des rythmes scolaires est la question de la différenciation du temps de classe des enfants selon leur âge. Il est par conséquent intéressant d'observer dans quelle mesure les collectivités ont adapté les nouveaux rythmes à l'âge des enfants. Or, il apparaît que **l'école maternelle a été traitée de façon différente de l'école élémentaire dans moins de la moitié (41%) des collectivités dont les Directeurs ont été interrogés.** Notons que ce traitement différent de l'école maternelle est nettement plus fréquent dans les collectivités comptant entre 2 000 et 10 000 habitants (54%, contre 40% dans celles de 10 000 à 30 000 habitants et 36% dans celles de plus 30 000 habitants). La différenciation du temps de classe selon l'âge des enfants apparaît ainsi visiblement plus aisée dans les petites collectivités que dans les plus grandes.

Parmi les raisons invoquées par les adhérents de l'ANDEV pour expliquer leur choix de traiter différemment les écoles maternelles, on retrouve très souvent la volonté de prendre en compte les rythmes différents des enfants de maternelle, et notamment **l'importance du repos pour les plus petits.**

L'une des personnes interrogées déclare ainsi « il a été préféré une organisation plus propice au repos et à la mise en place d'un temps calme pour l'école maternelle » ou pour une autre « nous avons tenu compte de la spécificité des rythmes pour cette catégorie d'âge et notamment les alternances temps de repos et d'apprentissages différents ». L'un des membres de l'ANDEV précise encore « Les rythmes physiologiques des petits sont différents de ceux des élémentaires. Les temps d'activité doivent être courts en sachant alterner des moments de dépense physique et des moments calmes. Il fallait favoriser des départs échelonnés, voire à la demande, le soir. L'heure du coucher et le temps de repos après le repas ont été travaillés école par école ; cela a nécessité un nouveau travail vers une refonte de la charte ATSEM (en cours). »

Toujours afin de respecter le rythme des élèves de maternelle, une collectivité a fait le choix « de mettre en place des activités ponctuelles sur site (pas de transport des enfants) »

fique pour les enfants, et notamment pour ceux en difficulté. Suite à l'adoption de la réforme, les responsables de l'enseignement privé ont ainsi incité les chefs d'établissement à mettre en place la nouvelle organisation. Pourtant, le moins que l'on puisse dire est que ces derniers sont beaucoup plus dans une situation d'attente que d'application immédiate de la réforme, préférant sans doute en observer les résultats dans les écoles publiques avant de la mettre en œuvre dans leurs établissements.

Au sein des collectivités comptant des écoles privées, celles-ci ont ainsi suivi la nouvelle organisation des rythmes éducatifs dans seulement 14% des cas (toutes les écoles de ce type dans 10% des cas et seulement certaines dans 4%). Le cas échéant, les écoles privées ont néanmoins le plus souvent sollicité la municipalité (64%). Quant aux Nouveaux Ateliers Périscolaires (NAP), ils ont été mutualisés avec elles dans 27% des cas.

Réorganisation et importants besoins de financement

1 Créer des emplois et amoindrir la précarité

C'est sur les services Enfance/Education/Jeunesse que la réforme a en toute logique eu l'impact le plus important : 86% des adhérents de l'ANDEV interrogés déclarent que ce service a été réorganisé dans leur collectivité suite à la mise en place de la réforme (97% dans les collectivités dont le nombre d'habitants est compris entre 2 000 et 10 000). Le plus souvent, **cette réorganisation du service Enfance a**

touché aussi bien les personnels administratifs que les personnels de terrain (62%), et pour 37%, les personnels de terrain uniquement (et seulement 1% les personnels administratifs uniquement).

Les services d'entretien ont également été réorganisés, pour 71% des adhérents interrogés.



les étudiants dans les universités, à travers « la participation aux portes ouvertes de l'université », ou à des « Bourses à l'emploi », ou encore l'organisation de sessions de « job dating » dans les universités.

D'autres ont opté pour **des communications ciblées** à destination des établissements et des associations d'étudiants, en organisant notamment « des permanences dans les restaurants universitaires ».

Très concrètement, certains adhérents ont fait appel **au recrutement de stagiaires et de salariés**, en leur proposant notamment d'intervenir comme vacataires sur le temps des NAP. Un adhérent a également opté pour la mutualisation des postes avec les associations gestionnaires des Centres de Loisirs, et un autre pour l'organisation de stages de BAFA.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme, **près de 7 adhérents sur 10 déclarent que leur collectivité a initié de nouvelles formations**, 75% chez celles qui ont formalisé à cette occasion un PEDT. Ces formations sont le plus souvent des formations aux techniques d'animations (70%) ou encore aux activités de l'enfant (67%), au BAFA pour 48% et 27% sur la psychologie de l'enfant. Des formations qui concernent essentiellement les animateurs dans 86% des cas, mais aussi les ATSEM (54%) ou encore les responsables périscolaires (36%).

Notons également qu'**un tiers des adhérents interrogés déclare avoir mis en place un plan de formation** dans le cadre de la réforme des rythmes (45% dans les collectivités de plus de 30 000 habitants), et un adhérent sur deux dit l'envisager. **Ce sont le plus souvent des formations qualifiantes** (79%), et pour près d'un adhérent sur deux (44%) qui a mis en place un plan de formations, des formations diplômantes.

Enfin, **une large majorité (81%) a prévu des formations ou des temps d'échange entre les différents acteurs de cette réforme** (Education Nationale, Associations, animateurs, ATSEM...), le plus souvent des temps d'échange qui seront pris dans les heures prévues hors élève (69%), et plus rarement pris en charge par la collectivité (26%).

2 Le coût de la réforme

Au final, les communes estiment en moyenne à **175€ le coût supplémentaire par enfant et par an**. Pour 25% d'entre elles, ce coût est même supérieur à 200 €. Par des effets d'économie d'échelle, ce coût est logiquement plus important dans les collectivités de 2 000 à 10 000 habitants (196 €) que dans celles de plus de 30 000 habitants (175 €).





Près des deux tiers des communes (64%) ont déclaré ces nouveaux temps comme des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et 93% ont sollicité le fonds d'amorçage, 61% l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs de la CAF.

3 Un impact positif sur la fréquentation des activités périscolaires

Avant la réforme, 91% des collectivités interrogées avaient mis en place des activités périscolaires municipales (74% payantes et 17% gratuites). Dans ces collectivités, cette réforme a davantage été vécue comme une réorganisation des temps périscolaires (58%) que comme une juxtaposition de nouveaux temps périscolaires (29%) ou encore un simple aménagement des temps périscolaires existants (12%). A ce jour, d'après les adhérents de l'ANDEV, **environ la moitié des enfants inscrits en école publique participent aux activités périscolaires**, un chiffre qui s'élève à 59% dans les collectivités de plus de 30 000 habitants.

Notons enfin que **la moitié des adhérents de l'ANDEV (48%) évaluent de manière positive l'impact de la réforme sur la fréquentation des activités périscolaires** (56% dans les collectivités de plus de 30 000 habitants), 9% estiment au contraire que cette réforme a eu un impact négatif, et 35% que cette réforme n'a pas eu d'impact.

4 Bilan : des difficultés, mais aussi des points de satisfaction

Même si cette rentrée a été jugée intéressante par de nombreux adhérents de l'ANDEV, elle n'a pas été sans difficultés, notamment organisationnelles, avec en premier lieu, la réorganisation du temps de travail des agents et les redéploiements engendrés (50% du total des citations / 17% en premier).

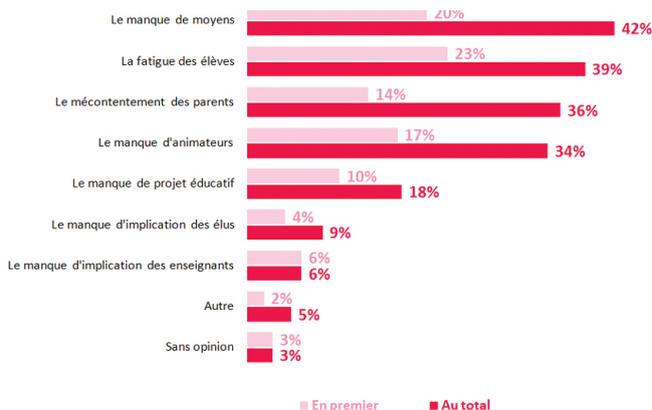
Le nombre d'enfants à accueillir (40% au total / 18% en premier), le recrutement des animateurs (37% / 15%) et les rapports avec l'Education Nationale (36%/17%) ont également été identifiés comme des points de crispations. De manière plus secondaire, les rapports avec les parents (35% / 9%), l'utilisation des locaux (35% / 7%) et la transition des temps éducatifs (30% / 9%) ont également été identifiés comme des difficultés. La mise en place d'activités (26% / 4%) semble avoir moins engendré de problèmes à ce stade.

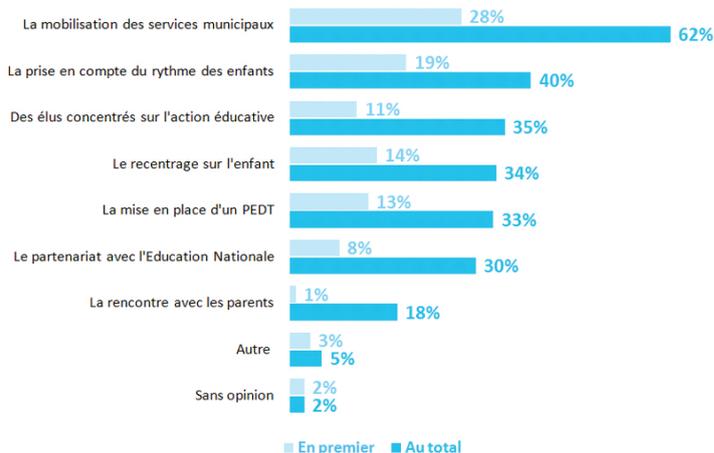
Réorganisation et importants besoins de financement



D'ailleurs, lorsqu'ils sont invités à se prononcer de manière plus générale sur les points négatifs de la réforme, les adhérents de l'ANDEV citent d'abord le manque de moyens (42% de citations) et la fatigue des élèves (39%), également pointée par de nombreux parents. Ainsi ils doivent également faire face au mécontentement des parents (36%) et

au manque d'animateurs, (34%), comme relevé précédemment. Le manque de projet éducatif a également été un point négatif pour un certain nombre d'entre eux (18%). Le manque d'implication des élus (9%) et des enseignants (6%) constituent moins souvent des points noirs identifiés par les répondants.





A contrario, parmi les points positifs, c'est très nettement la mobilisation des services municipaux qui a été la principale source de satisfaction des adhérents pour la mise en place de cette réforme (62% de citations), loin devant la prise en compte du rythme des enfants (40%). Les adhérents se sont aussi réjouis de voir des élus concentrés sur l'action éducative (35%), ou de constater que cette réforme remettait l'enfant au centre du projet éducatif (34%). Un tiers d'entre eux évoque également la mise en place d'un PEDT, et 30% le partenariat avec l'Education Nationale. Les rencontres avec les parents (18%) sont relativement moins citées comme un point positif de la réforme.

Enfin, la très large majorité des adhérents interrogés (88%) ont envisagé une évaluation de la mise en place de la réforme des rythmes. Pour la plupart, cette évaluation prendra la forme d'un questionnaire proposé pour certains à l'ensemble des parties prenantes de la réforme : les enfants, les parents, les enseignants, les animateurs et les personnels communaux.

Quelques-uns ont aussi prévu de leur côté un bilan et des analyses en lien avec les objectifs du PEDT, d'autres « un accompagnement par un partenaire extérieur sur des recueils de points de vue des différents acteurs (parents, enfants, enseignants, animateurs, intervenants associatifs) lors de temps de rencontre pour évaluer l'impact et les améliorations à apporter »

Réorganisation et importants besoins de financement

De nombreux comités seront mis en place pour suivre l'évaluation de la réforme : « un comité de suivi sera mis en place afin d'élaborer et de suivre des indicateurs partagés. ».

Ces indicateurs pourront par exemple prendre la forme d'« une comparaison du taux de fréquentation de la médiathèque, du centre culturel, des clubs sportifs, des accueils de loisirs, fréquentation des NAP, amélioration des résultats scolaires »

L'échange et les rencontres sont souvent envisagées pour évaluer cette réforme : « Des temps d'échange avec les acteurs éducatifs (Directeurs, enseignants, parents, personnels municipaux...) ». Les enfants eux-mêmes seront sollicités :

« Solliciter les enfants élus au conseil municipal des Enfants, porte-parole de leurs camarades »

Un adhérent appelle toutefois à la prudence : « il faut éviter de se précipiter car l'évaluation ne peut être faite qu'après un temps suffisant de mise en pratique et nous sommes déjà harcelés de demandes allant dans ce sens avant même d'avoir commencé ».



ANDEV

Anne-Sophie BENOIT
Présidente

Alain BOCQUET
Secrétaire Général

Ornella DEL GUIDICE
Vice-Président

Marie-José TORRERO
Membre de la Commission
Permanente

Laure-Hélène BARSACQ
Membre de la Commission
Permanente

SODEXO

Isabelle APRILE
Directrice du Développement

Caroline ELISSECHE
Directrice des Projets
Stratégiques

Suzanne BOÉ
Directrice des Ventes
Collectivités Territoriales

François GERMAIN
Directeur des Relations
Extérieures

Direction.Commerciale-Enseignement@sodexo.com

CSA

Contacts Pôle
Opinion-Corporate :

Julie GAILLOT
julie.gaillot@csa.eu
Directrice de clientèle

Christophe PIAR
christophe.piar@csa.eu
Chargé d'études

Tiéfaine CONCAS
Chargé d'études sénior
tiefaine.concas@csa.eu

